

N° : DE/44/5.3/19.03.2018-8

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	10
Présents	35	Absents non représentés :	2
VOTANTS			45

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Rémy ARNAUD, M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Sandrine LAGNEAU, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), Mme Annie GARNERO (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), M. Gérard GERENT (pouvoir donné à M. Pascal BONNIN), M. Jacques GRAU (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Françoise LAFAURE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Annie MILLET (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA).

Etaient Absents non représentés :

M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Sandrine LAGNEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) – Désignation de Monsieur Jean-François LAPORTE en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame Véronique MURZILLI

Monsieur Thierry LAGNEAU, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que par délibération n° DE/44/5.3/29.05.2017-5 en date du 29 mai 2017, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat a délibéré pour désigner ses délégués titulaires et suppléants au SMOP pour les communes de Sorgues et Bédarrides.

Conformément au souhait de Madame Véronique MURZILLI de ne plus siéger au SMOP, Monsieur le Maire de Sorgues propose de la remplacer par Monsieur Jean-François LAPORTE.

Il convient que le Conseil Communautaire délibère pour désigner M. Jean-François LAPORTE, délégué suppléant en remplacement de Madame Véronique MURZILLI.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BEDARRIDES	Maryse TORT Christian TORT	Jean BERARD Didier MACHABERT
SORGUES	Jacques GRAU Mireille PEREZ Serge SOLER	Jean-François LAPORTE Sandrine BRAUD Thierry LAGNEAU

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Thierry LAGNEAU, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Jean-François LAPORTE en qualité de délégué suppléant au SMOP en remplacement de Madame Véronique MURZILLI.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**

